

L'ENGAGEMENT DU TOGO FACE A LA CRISE DU PLASTIQUE : VERS UN TRAITE INTERNATIONAL POUR SAUVER LA PLANETE



Avril 2025

Table des matières

.....	1
.....	1
L'ENGAGEMENT DU TOGO FACE A LA CRISE DU PLASTIQUE : VERS UN TRAITE INTERNATIONAL POUR SAUVER LA PLANETE	1
I. CONTEXTE GENERAL	3
II. GRANDES ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION	5
A. Punta del Este, Uruguay (novembre 2022) – INC-1	6
B. Paris, France (mai-juin 2023) – INC-2	6
C. Nairobi, Kenya (novembre 2023) – INC-3	6
D. Ottawa, Canada (avril 2024) – INC-4.....	6
E. Busan, Corée du Sud (2024) – INC-5.....	7
F. Genève, Suisse (prévu pour 2025) – Adoption finale.....	8
III. PRINCIPAUX ENJEUX DU TRAITE	8
IV. OPPORTUNITES POUR LE TOGO	8
1. Un traité juridiquement contraignant	8
2. Rejeter le recyclage chimique, en tant que fausse solution	8
3. Promouvoir des alternatives durables	11
V. OPPORTUNITES POUR LE TOGO	13
1. Création d'emplois verts : un levier de développement durable.....	13
2. Protection des ressources halieutiques et de la biodiversité marine	15
3. Valorisation du leadership environnemental du Togo au niveau régional et international.....	17
4. Accès à des financements internationaux (Fonds pour la lutte contre la pollution, mécanismes de compensation climatique, transferts technologiques...)	19
VI. CONCLUSION	20
References bibliographiques.....	21

I. CONTEXTE GENERAL

La crise du plastique trouve ses racines dans une production massive et non régulée de plastiques, commencée à grande échelle dans les années 1950. Environ 8300 millions de tonnes métriques (Mt) de plastiques vierges ont été produites jusqu'à 2017. En 2015, environ 6300 millions de tonnes de déchets plastiques ont été générés, dont environ 9 % ont été recyclés, 12 % ont été incinérés et 79 % se sont accumulés dans des décharges ou dans l'environnement naturel¹. Initialement vanté pour sa légèreté, sa résistance et son faible coût, le plastique s'est rapidement imposé dans tous les secteurs de la société : emballages, textile, électronique, construction, santé, etc.

Aujourd'hui, on note que :

- Plus de 430 millions de tonnes de plastique sont produites chaque année ;
- Environ deux tiers de ce volume de plastiques deviennent des déchets après une seule utilisation ;
- La majorité des plastiques sont à usage unique, difficilement recyclables, et finissent souvent dans la nature.



Déchets de plastique sur la côte togolaise, (Photo Agridigitale)

Les plastiques jouent un rôle essentiel dans la société moderne, mais, ils ont également des répercussions importantes sur l'environnement et le climat². Les plastiques polluent la nature,

¹ Geyer, R., Jambeck, J.R., & Law, K.L. (2017). *Production, use, and fate of all plastics ever made*. *Science Advances*, 3(7), e1700782.
<https://doi.org/10.1126/sciadv.1700782>

² European Environment Agency (EEA). (2021). *Plastics, the circular economy and Europe's environment – A priority for action*. Copenhagen : EEA.
<https://www.eea.europa.eu/publications/plastics-the-circular-economy-and>

mettent en danger la vie sauvage et les systèmes naturels. Ils entrent dans la nourriture que nous mangeons et l'air que nous respirons³.
La pollution plastique a de nombreuses conséquences.

- *Conséquences environnementales*

- Océans et milieux marins : chaque année, plus de 11 millions de tonnes de plastique finissent dans les océans. Les plastiques constituent la fraction la plus importante, la plus nocive et la plus persistante des déchets marins, représentant au moins 85 % de l'ensemble des déchets marins⁴. Cela menace la biodiversité marine (oiseaux, poissons, tortues, coraux, etc.).
- Microplastiques : en se fragmentant, les plastiques deviennent des microplastiques, présents partout : dans les océans, les sols, l'air et même dans la neige en Antarctique. Des études faisant état de la présence de microplastiques dans l'eau traitée du robinet et l'eau en bouteille ont soulevé des questions et des inquiétudes quant à l'impact que les microplastiques présents dans l'eau de boisson pourraient avoir sur la santé humaine⁵.
- Durée de vie : le plastique peut mettre jusqu'à 400 ans à se dégrader, provoquant une pollution durable.

- *Conséquences sur la santé humaine*

- Les microplastiques ont été retrouvés dans l'eau potable, le sang humain, les organes, et même le lait maternel ;
- Certains additifs plastiques (phtalates, bisphénol A, etc.) sont des perturbateurs endocriniens, liés à des maladies chroniques (troubles hormonaux, cancers, etc.). Le plastique menace la santé humaine à l'échelle mondiale⁶.

- *Conséquences économiques*

- La pollution plastique coûte plusieurs milliards de dollars par an aux secteurs du tourisme, de la pêche et du transport maritime.
- Le coût de la gestion des déchets plastiques dépasse les capacités de nombreux pays, surtout dans le Sud global.

³ WWF International. (2019). *Pollution plastique : à qui la faute ?* Gland : WWF. <https://wwf.panda.org/fr/>

⁴ Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). (2021). *From Pollution to Solution: A global assessment of marine litter and plastic pollution*. Nairobi : PNUE. <https://www.unep.org/resources/pollution-solution>

⁵ Organisation Mondiale de la Santé (OMS). (2019). *Microplastics in drinking water*. Genève : OMS. <https://www.who.int/publications/i/item/9789241516198>

⁶ Centre pour le Droit International de l'Environnement (CIEL). (2020). *Plastic & Health: The Hidden Costs of a Plastic Planet*. <https://www.ciel.org/plasticandhealth>



Zone côtière de pêche de Lomé (Photos Vert Togo, à gauche, France 24, à droite)

- *Conséquences sociales*

Dans plusieurs pays, ce sont les communautés les plus pauvres qui vivent à proximité de décharges ouvertes, de rivières polluées ou d'usines de production de plastique, subissant les impacts sanitaires les plus graves.

Face à l'ampleur de la crise, les efforts locaux ou volontaires se sont révélés insuffisants :

- Moins de 10 % des plastiques produits sont recyclés ;
- La production continue d'augmenter malgré les alertes scientifiques ;
- Les pays n'ont pas de règles communes : certains ont interdit les sacs plastiques, d'autres continuent à en produire massivement.

D'où la nécessité d'un traité mondial juridiquement contraignant, pour :

- Fixer des règles communes à tous les pays ;
- Réduire la production de plastiques, notamment à usage unique ;
- Encadrer les substances dangereuses dans les plastiques ;
- Promouvoir la réutilisation, la circularité et des alternatives durables ;
- Offrir un soutien financier et technologique aux pays en développement.

Le projet d'"**Instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans l'environnement marin**" a été lancé dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). En mars 2022, lors de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE-5.2) à Nairobi, les États membres ont adopté la résolution 5/14, qui appelle à l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant au plus tard en 2024.

II. GRANDES ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION

Dans sa résolution 5/14 du 2 mars 2022 intitulée « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant », l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a prié la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de convoquer un comité intergouvernemental de négociation qui commencerait ses travaux au deuxième semestre de 2022 en visant à les achever ...en 2024.

L'Assemblée pour l'environnement a également décidé que le Comité intergouvernemental de négociation pourrait élaborer cet instrument en prévoyant des dispositions contraignantes et volontaires, en adoptant une approche globale couvrant la totalité du cycle de vie des plastiques, en tenant compte, entre autres, des principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ainsi que des circonstances et des capacités nationales, et en incluant les dispositions prévues dans la résolution précitée⁷.

A. Punta del Este, Uruguay (novembre 2022) – INC-1

Le premier comité intergouvernemental de négociation (INC-1) s'est tenu à Punta del Este. C'était la première rencontre officielle de négociation. Elle a permis de poser les bases des discussions : les États ont partagé leurs attentes, identifié les grands axes à traiter, et les parties prenantes (ONG, entreprises, scientifiques) ont pu exposer leurs positions. L'objectif est de définir le champ d'application du futur traité (cycle de vie complet du plastique, y compris production, conception, consommation et déchets).

B. Paris, France (mai-juin 2023) – INC-2

La deuxième session à Paris a permis d'entrer davantage dans le fond des négociations. Des tensions ont émergé entre des pays favorables à des mesures globales contraignantes et ceux prônant une approche plus volontaire ou nationale.

Points clés abordés :

- Objectifs de réduction de la production de plastique ;
- Encadrement des substances chimiques dangereuses ;
- Rôle de l'économie circulaire.

C. Nairobi, Kenya (novembre 2023) – INC-3

Cette session a été marquée par la publication du premier projet de texte de traité. Les débats ont porté sur le contenu de ce texte ("zéro draft"), qui a servi de base aux négociations suivantes.

Contributions importantes :

- Discussions techniques sur les interdictions, restrictions, objectifs nationaux ;
- Divergences sur la mise en œuvre (contraignante vs volontaire).

D. Ottawa, Canada (avril 2024) – INC-4

⁷ Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). (2022). *Résolution 5/14 : Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant*. Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, Nairobi

Cette session a été l'occasion de négocier un texte révisé, en cherchant à réduire les divergences entre les délégations. La question du financement pour les pays en développement a également été centrale, ainsi que celle des responsabilités différenciées.



Organisations de la société civile réclamant un traité contraignant sur le plastique (Photos FoEI)

E. Busan, Corée du Sud (2024) – INC-5

Cette session de négociation devrait permettre d'aboutir à un texte final prêt à être adopté officiellement. Des compromis étaient nécessaires sur les points les plus sensibles : production, commerce, réglementation, mécanismes de suivi et de financement.

Accords sur :

L'amélioration des systèmes de gestion des déchets ;

- La conception de plastiques plus recyclables et durables ;
- L'interdiction des micro plastiques intentionnellement ajoutés.

Points de désaccord :

Sur la production de plastique :

- Soutien à des restrictions par plus de 100 pays (dont l'UE et les pays africains) ;
- Opposition de pays producteurs de pétrole/plastique (Arabie saoudite, Chine, Inde, etc.), qui privilégient la gestion et le recyclage.



Présidium de l'INC-5 Photo Kokou , Activistes demandant un traité ambitieux, Photo Ghislaine

F. Genève, Suisse (prévu pour 2025) – Adoption finale

Genève, la capitale helvétique s'apprête à accueillir la conférence diplomatique finale où le traité sera officiellement adopté par les États, puis ouvert à la signature. Ce sera une étape historique si le traité voit le jour, avec des engagements contraignants pour les États signataires.

III. PRINCIPAUX ENJEUX DU TRAITE

Les enjeux majeurs de l'instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans l'environnement marin sont les suivants :

- Réduction de la production de plastiques vierges (le mouvement #BreakFreeFromPlastic exige des réductions massives des plastiques à usage unique et faire pression pour des solutions durables à la crise de la pollution plastique.)⁸ ;
- Conception de produits durables et réutilisables ;
- Interdiction de plastiques à usage unique ;
- Contrôle des microplastiques et des produits chimiques dangereux ;
- Gestion efficace des déchets ;
- Soutien financier et technique pour les pays en développement.

IV. OPPORTUNITES POUR LE TOGO

Le traité en jeu revêt une importance capitale du point de vue juridique.

1. Un traité juridiquement contraignant

Le traité ne doit pas être une simple déclaration de bonnes intentions ou un accord volontaire. Seul un cadre légal contraignant permettra de garantir l'engagement de tous les États et d'éviter une approche à deux vitesses. Cela signifie que les engagements pris doivent être obligatoires, assortis de mécanismes de suivi, de transparence et de sanctions en cas de non-respect.

Le Togo, comme beaucoup de pays africains, subit les conséquences de la pollution plastique sans en être un grand producteur. Il a donc intérêt à exiger un mécanisme robuste et équitable, qui oblige les pays industrialisés et producteurs de plastique à agir concrètement.

2. Rejeter le recyclage chimique, en tant que fausse solution

Alors que le monde cherche des réponses à la crise du plastique, certaines industries promeuvent le recyclage chimique (aussi appelé "valorisation chimique" ou "recyclage avancé") comme une solution technologique miracle. Ce procédé regroupe différentes techniques telles que la pyrolyse, la gazéification, la dépolymérisation, censées transformer les déchets plastiques en carburants ou en matières premières chimiques. Cependant, cette approche est loin d'être durable et comporte de nombreux risques, en particulier pour les pays en développement comme le Togo.

⁸ Break Free From Plastic. (2022). *Global Plastics Treaty: Civil Society's Vision for a Just and Effective Treaty*. <https://breakfreefromplastic.org>

- *Un procédé énergivore, coûteux et peu efficace*

Les procédés de recyclage chimique nécessitent des températures extrêmement élevées (parfois supérieures à 400 - 500°C), ce qui engendre une consommation énergétique très importante. De plus :

- Les infrastructures nécessaires sont complexes, coûteuses à construire et à entretenir ;
- Elles sont inadaptées aux réalités des pays du Sud, où les priorités portent sur des solutions accessibles, locales et résilientes;
- La quantité de plastique réellement recyclée est souvent très faible, les rendements étant généralement inférieurs à 30 %.

En réalité, une grande partie du plastique traité dans ces usines finit par être incinérée ou rejetée sous forme de résidus toxiques.



Source : l'Usinenouvelle

- *Une fausse promesse qui prolonge la dépendance aux plastiques fossiles*

Le recyclage chimique est soutenu principalement par l'industrie pétrochimique, car il permet de justifier la continuité de la production massive de plastique vierge, sous prétexte qu'il serait ensuite « recyclé ». Cela entretient un modèle linéaire de "produire – consommer – jeter – brûler", au lieu de favoriser un véritable modèle circulaire basé sur la réduction à la source, la réutilisation et l'innovation. En d'autres termes, c'est un alibi technologique pour retarder la transition vers des systèmes réellement durables et sobres.

- *Une technologie qui génère des émissions de gaz à effet de serre et des résidus dangereux*

La plupart des technologies de recyclage chimique produisent :

- Des sous-produits toxiques, tels que des cendres, des goudrons, ou des eaux contaminées ;
- Des émissions importantes de CO₂ et d'autres polluants atmosphériques ;
- Des carburants (diesel ou essence) qui, une fois utilisés, émettent à leur tour des gaz à effet de serre.

Cela entre en contradiction totale avec les engagements climatiques du Togo, notamment dans le cadre de l'Accord de Paris et de ses contributions déterminées au niveau national (CDN).

- *Une menace pour les populations locales*

Installer ou encourager des unités de recyclage chimique dans des contextes de faible régulation environnementale ou sanitaire, comme c'est souvent le cas en Afrique, expose les populations à de graves risques sanitaires :

- Pollution de l'air, des sols et des eaux ;
- Émissions de dioxines, de métaux lourds ou de substances cancérigènes ;
- Proximité de ces installations avec des zones d'habitation vulnérables.

Le recyclage chimique pourrait ainsi créer de nouveaux foyers de pollution et accentuer les inégalités environnementales et sociales, en particulier dans les quartiers pauvres ou les zones périurbaines.

Comparés aux habitants des pays développés, les habitants des pays en développement, en particulier les citadins pauvres, sont plus gravement touchés par la gestion non durable des déchets. Dans les pays à faible revenu, plus de 90 % des déchets sont souvent éliminés dans des décharges non réglementées ou brûlés ouvertement⁹.



Kinshasa : déchets plastiques non loin des habitations (source : VOA)

Position recommandée pour le Togo

Le Togo devrait :

- S'opposer clairement à l'inclusion du recyclage chimique dans le futur traité ;
- Rejoindre les pays et organisations qui réclament une hiérarchie des solutions plaçant la réduction et la prévention en priorité ;
- Exiger que les financements internationaux ne soient pas dirigés vers ces technologies, mais vers des solutions éprouvées et accessibles, comme le recyclage mécanique, la réutilisation, le compostage ou l'innovation locale.

⁹ Banque Mondiale. (2022). *Gestion des déchets solides*. Washington, D.C.
<https://www.worldbank.org/en/topic/urbandevelopment/brief/solid-waste-management>

En affirmant cette position, le Togo protégera non seulement ses populations et son environnement, mais contribuera aussi à démystifier une fausse solution largement promue par des intérêts industriels au détriment du bien commun.

3. Promouvoir des alternatives durables

Dans les négociations internationales sur le traité contre la pollution plastique, le Togo a l'opportunité de défendre un modèle de développement aligné sur les priorités nationales : protection de l'environnement, création d'emplois verts, valorisation des ressources locales, et amélioration de la santé publique. Cela passe par la promotion active d'alternatives durables et d'un véritable modèle circulaire de production et de consommation.

- *Développer des matériaux biodégradables ou compostables localement*

Face à l'invasion des plastiques à usage unique, une des réponses les plus efficaces consiste à remplacer les emballages plastiques jetables par des alternatives issues de la biomasse locale : fibres végétales, feuilles de bananiers, résidus agricoles, amidon de manioc, etc.

Le Togo possède un potentiel important pour développer ce type de matériaux, avec un accès à des ressources agricoles abondantes, une main-d'œuvre disponible et un savoir-faire traditionnel réactivable.



Togo : recyclage du papier ciment en des sacs réutilisables (Source Civic bag)

Les avantages sont multiples :

- Réduction de la dépendance aux importations de plastiques ;
- Création d'emplois dans les zones rurales ;
- Moindre impact environnemental et meilleure acceptabilité sociale.

L'intérêt de la réduction se justifie par le caractère toxique du matériau. En effet, selon le réseau d'ONG International pollutants elimination network (IPEN), le plastique constitue une menace pour la santé à l'échelle mondiale. Afin de réduire cette menace, il est nécessaire de limiter et d'inverser l'expansion de la production et de l'utilisation du plastique au niveau mondial¹⁰.

¹⁰ IPEN (International Pollutants Elimination Network). (2023). *Plastics, Chemicals and Health: The Hidden Costs*. <https://ipen.org/sites/default/files/documents/plastic-health-french.pdf>

Il est essentiel de réglementer l'usage du label "biodégradable" ou "compostable" afin d'éviter le greenwashing, et de privilégier les alternatives réellement dégradables en conditions locales.

- *Favoriser la réutilisation et le vrac dans les systèmes de distribution*

La culture de la consommation en vrac et des contenants réutilisables est déjà bien ancrée dans certaines habitudes togolaises, notamment sur les marchés, dans les petits commerces et les zones rurales. Il convient de renforcer et moderniser ces pratiques, plutôt que de les marginaliser. Le traité mondial doit inclure des dispositions qui reconnaissent, soutiennent et financent la réutilisation comme pilier de la transition.

Le Togo pourrait :

- Mettre en place des incitations pour les entreprises qui adoptent des systèmes de consigne ;
- Favoriser l'installation de points de vente en vrac dans les supermarchés et les épiceries
- Interdire ou taxer les contenants à usage unique pour pousser à la transition vers la réutilisation.

Cela permettrait à la fois de réduire les déchets à la source et de réduire les coûts pour les consommateurs sur le long terme.

- *Soutenir les entreprises sociales, coopératives et innovations vertes*

Enfin, le Togo doit défendre une approche qui met en valeur les acteurs locaux du changement. Cela inclut :

- Les start-ups qui développent des alternatives aux plastiques ;
- Les coopératives de femmes impliquées dans la fabrication de sacs réutilisables ;
- Les ONG ou entreprises sociales qui mettent en place des systèmes de collecte ou d'éducation environnementale.



Des fourchettes et cuillères en bois plutôt qu'en plastique (Source : Côté nature)

Un traité ambitieux devrait prévoir des mécanismes de soutien financier, technique et réglementaire pour ces initiatives, qui sont les plus proches du terrain et les plus résilientes.

En intégrant ces dimensions, le Togo pourrait positionner son action contre la pollution plastique comme un levier de développement durable, tout en inspirant d'autres pays de la région.

La lutte contre la pollution plastique, loin d'être un simple coût pour les pays en développement, peut représenter une véritable opportunité de transformation économique, sociale et écologique. En s'engageant dans un traité mondial juridiquement contraignant, le Togo peut non seulement protéger son environnement et sa population, mais aussi tirer parti d'un nouvel élan pour construire une économie verte, inclusive et résiliente.

V. OPPORTUNITES POUR LE TOGO

1. Création d'emplois verts : un levier de développement durable

La transition vers une économie sans plastique à usage unique peut générer des milliers d'emplois locaux, notamment dans les secteurs suivants :

- *Réparation et entretien*

Dans une économie circulaire, les produits ne sont plus jetés après usage, mais réparés, remis en état, valorisés. L'application des principes de l'économie circulaire aux flux mondiaux d'emballages en plastique pourrait transformer l'économie du plastique et réduire considérablement les externalités négatives telles que les fuites dans les océans¹¹. Cela ouvre aussi de nombreuses perspectives pour :

- Des artisans et techniciens dans la réparation de contenants, de biens durables, ou de textiles ;
- Des ateliers de seconde vie pour les objets plastiques transformés ou réutilisés ;
- Des centres de formation professionnelle pour les jeunes, axés sur les métiers verts.

Encourager la réparation, c'est aussi lutter contre l'obsolescence programmée et réduire la dépendance aux importations coûteuses.



Réparation de sseau cassé Source : <https://www.youtube.com/watch?v=ijn62vbTn5E>

- *Réutilisation et consigne*

¹¹ Fondation Ellen MacArthur. (2016). *The New Plastics Economy: Rethinking the future of plastics*.

Le développement de systèmes de consigne pour les bouteilles, les contenants alimentaires ou les emballages de vente nécessite toute une chaîne d'acteurs :

- Collecteurs, logisticiens, laveurs industriels, distributeurs ;
- Entrepreneurs sociaux ou coopératives locales ;
- Points de dépôt et de reprise dans les quartiers ou marchés.

Ces systèmes sont intensifs en main-d'œuvre locale, faiblement mécanisés, et s'adaptent bien aux réalités togolaises.

- *Agriculture circulaire et valorisation organique*

La réduction des plastiques dans l'agriculture (films plastiques, emballages, etc.) peut être accompagnée du développement de pratiques agricoles circulaires, qui :

- Intègrent le compostage des biodéchets (coquilles, feuilles, restes alimentaires) ;
- Utilisent des emballages biodégradables issus de la biomasse locale ;
- Favorisent les circuits courts de distribution sans plastique.

De plus, les unités de compostage communautaire créent de l'emploi tout en produisant un engrais naturel adapté aux sols togolais.

- *Collecte, tri et recyclage mécanique*

Plutôt que de dépendre de l'enfouissement ou du recyclage chimique, le Togo peut investir dans :

- Des filières locales de collecte informelle et coopérative, avec une meilleure organisation, des équipements et une reconnaissance sociale ;
- Des centres de tri semi-automatisés adaptés aux volumes locaux ;
- Des unités artisanales de recyclage mécanique, créatrices d'emplois et de produits finis (pavés, ustensiles, matériaux de construction, etc.).

Le secteur de la gestion des déchets pourrait devenir l'un des premiers pourvoyeurs d'emplois verts urbains, s'il est structuré et soutenu.



'Togo : Rôbalôtô' ou la gestion des déchets dans les écoles grâce à une poubelle intelligente (source : Togo First)

- *Une opportunité de positionnement stratégique régional*

En s'affichant comme un pays moteur d'une transition écologique juste et inclusive, le Togo pourrait :

- Attirer des financements internationaux pour les projets circulaires (Fonds pour l'environnement mondial, bailleurs bilatéraux, secteur privé responsable) ;
 - Devenir un centre régional de formation sur les alternatives aux plastiques ;
 - Exporter ses modèles ou innovations sociales (emballages biodégradables, consigne, éducation environnementale).
- *Inclusion sociale et autonomisation des femmes et des jeunes*

La lutte contre la pollution plastique est aussi une occasion d'inclure les populations les plus vulnérables :

- Les femmes, déjà actives dans les marchés et la collecte des déchets, peuvent être soutenues pour devenir des entrepreneures vertes ;
- Les jeunes peuvent être formés et insérés dans les nouvelles filières durables, évitant ainsi le chômage et l'exode ;
- Les coopératives ou entreprises sociales peuvent jouer un rôle clé dans une transition juste et équitable.

2. Protection des ressources halieutiques et de la biodiversité marine

Le Togo, avec ses environ 50 km de façade maritime sur le golfe de Guinée, dépend fortement des écosystèmes marins pour la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance de milliers de familles, et l'équilibre écologique des zones côtières. La lutte contre la pollution plastique, notamment à travers un traité mondial juridiquement contraignant, représente donc une opportunité stratégique de préservation et de valorisation du capital naturel maritime du pays.

- *Préserver les stocks de poissons et la pêche artisanale*

La pêche constitue une source essentielle de protéines animales pour la population togolaise, ainsi qu'un secteur économique vital pour les communautés côtières. Or, la pollution plastique, en particulier sous forme de macro et microplastiques, nuit directement à ces ressources :

- Les poissons, mollusques et crustacés ingèrent du plastique ou s'emmêlent dans les déchets marins ;
- La pollution affecte les zones de reproduction et les fonds marins essentiels à la biodiversité ;
- Des filets de pêche abandonnés (ghost fishing) continuent à piéger et tuer des espèces marines pendant des années.



Poisson piégé par du plastique (Source : dreamstime)

En rejoignant un traité qui impose la réduction de la production de plastiques à usage unique et des mesures de prévention de la pollution marine, le Togo protège son avenir halieutique, renforce la résilience des pêcheurs artisanaux, et améliore la sécurité alimentaire nationale.

- *Conserver les écosystèmes côtiers : mangroves, estuaires, plages*

Les déchets plastiques s'accumulent dans les mangroves, les lagunes, les embouchures de rivières et sur les plages togolaises, affectant :

- La reproduction des poissons et des crustacés ;
- La purification naturelle de l'eau par les écosystèmes filtrants ;
- Le rôle de protection côtière des mangroves contre l'érosion et les inondations.



Une mangrove (source : portail officiel de la République Togolaise)

Un traité mondial contraignant incitera les pays à :

- Mettre en place des systèmes de collecte efficaces en amont ;
- Promouvoir des alternatives aux plastiques dans les activités agricoles, urbaines et halieutiques ;
- Investir dans la restauration des écosystèmes marins et côtiers dégradés.

Le Togo pourrait bénéficier d'un soutien international pour la conservation et la restauration de ses zones humides et de sa biodiversité marine, renforçant ainsi la lutte contre le changement climatique et l'érosion côtière.

- *Renforcer l'attractivité du littoral pour le tourisme durable*

La pollution plastique sur les plages (sachets, bouteilles, filets usés, etc.) nuit fortement à l'image touristique du littoral togolais. En s'engageant activement dans un traité international :

- Le Togo pourrait valoriser ses efforts environnementaux pour attirer un tourisme plus responsable ;
- Des initiatives locales de nettoyage des plages et de sensibilisation communautaire pourraient bénéficier d'un financement durable ;
- Le pays pourrait développer des circuits écotouristiques liés à la biodiversité marine (observation d'oiseaux, pêche traditionnelle, etc.).

Une mer propre est un atout économique, culturel et identitaire que le Togo peut restaurer et promouvoir.

- *Prévenir les risques sanitaires pour les populations côtières*

Les communautés vivant le long des côtes sont particulièrement exposées aux effets de la pollution plastique :

- Consommation de poissons contaminés par des microplastiques et des substances toxiques ;
- Prolifération de moustiques et de maladies liées aux déchets stagnants ;
- Risques d'inondations aggravés par l'obstruction des canaux et exutoires par les déchets plastiques.
- Si les pratiques de gestion de déchets ne sont pas améliorées, le flux de plastiques dans les océans pourrait augmenter au cours de la prochaine décennie¹². Réduire la pollution plastique marine, c'est aussi protéger la santé des populations côtières, limiter les coûts de santé publique, et améliorer les conditions de vie.



Des animaux confondant du plastique à leurs proies (Source Culligan, ç gauche et Istrock, à droite)

3. Valorisation du leadership environnemental du Togo au niveau régional et international

En prenant position de manière ambitieuse et proactive dans les négociations du traité mondial juridiquement contraignant sur la pollution plastique, le Togo a l'opportunité de se distinguer comme un leader environnemental en Afrique de l'Ouest et au-delà. Ce positionnement stratégique offre plusieurs avantages politiques, diplomatiques, économiques et de coopération.

- *Renforcer la diplomatie environnementale du Togo*

Le Togo est déjà reconnu pour son engagement dans plusieurs initiatives multilatérales environnementales (Accords de Paris sur le climat, Convention de Bâle sur les déchets, etc.). Un positionnement fort dans les négociations sur la pollution plastique pourrait :

- Accroître la visibilité du Togo dans les forums internationaux (Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, COPs, etc.) ;
- Favoriser son accès à des postes de coordination, de représentation ou de négociation au sein des instances environnementales internationales ;

¹² Geyer, R., Jambeck, J.R., & Law, K.L. (2017). *Production, use, and fate of all plastics ever made*. *Science Advances*, 3(7), e1700782. <https://doi.org/10.1126/sciadv.1700782>

- Permettre au pays de peser davantage dans les décisions stratégiques régionales et africaines en matière de durabilité.

Le Togo pourrait ainsi devenir une voix porteuse des intérêts des pays africains et des pays en développement dans la gouvernance mondiale du plastique.

- *Attirer des partenariats techniques et financiers*

Les bailleurs de fonds, institutions de développement et agences de coopération sont de plus en plus attentifs à la volonté politique des États dans la mise en œuvre des engagements environnementaux. En se montrant exemplaire, le Togo peut :

- Bénéficier en priorité de financements pour des projets pilotes (gestion des déchets, alternatives durables, éducation environnementale, économie circulaire) ;
- Attirer des partenariats de recherche, d'innovation et de renforcement des capacités avec des universités, ONG et entreprises vertes ;
- Être désigné comme pays hôte pour des initiatives, forums ou centres régionaux sur la lutte contre la pollution plastique.

Ce leadership pourrait transformer le Togo en hub sous-régional de l'économie circulaire et des solutions alternatives au plastique.

- *Inspirer d'autres pays de la CEDEAO et renforcer la coopération sud-sud*

Un engagement clair et ferme du Togo dans les négociations peut encourager d'autres États de la sous-région à suivre l'exemple, ce qui renforcerait :

- La cohérence des politiques régionales (interdiction des plastiques à usage unique, standards communs, logistique partagée pour la consigne ou le recyclage) ;
- La coopération technique et institutionnelle entre pays voisins (partage d'expériences, bonnes pratiques, outils juridiques) ;
- Le développement de marchés communs pour les alternatives durables, notamment les emballages biosourcés ou réutilisables produits localement.

En se positionnant en amont comme force motrice, le Togo peut façonner les normes régionales au lieu de les subir, tout en consolidant sa diplomatie de proximité.

- *Réaffirmer les engagements du Togo pour les droits des générations futures*

Enfin, un leadership environnemental assumé dans le cadre de ce traité constitue une déclaration forte en faveur de l'équité intergénérationnelle. Cela permet de :

- Réaffirmer la volonté du Togo de préserver un environnement sain pour ses enfants et petits-enfants ;
- Valoriser la cohérence entre ses politiques environnementales nationales (Stratégie nationale de développement durable, lois sur les déchets, Feuille de route gouvernementale 2025, etc.) et ses engagements internationaux ;
- Donner aux jeunes Togolaises et Togolais des raisons de croire en un avenir plus durable et plus juste, dans un monde débarrassé de la pollution plastique.

4. Accès à des financements internationaux (Fonds pour la lutte contre la pollution, mécanismes de compensation climatique, transferts technologiques...)

L'engagement actif du Togo dans le processus de négociation et d'adoption du traité mondial juridiquement contraignant sur la pollution plastique peut ouvrir des opportunités majeures de financement et de coopération internationale. Ces ressources sont cruciales pour soutenir la mise en œuvre des actions nationales, stimuler l'innovation et renforcer les capacités locales.

- *Mobilisation de fonds dédiés à la lutte contre la pollution plastique*

Dans le cadre des négociations du traité, plusieurs mécanismes financiers sont en discussion, notamment :

- La création d'un Fonds mondial pour la pollution plastique, similaire au Fonds vert pour le climat ou au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ;
- Des contributions obligatoires ou volontaires des pays les plus industrialisés pour soutenir les pays en développement dans leur transition ;
- Le financement d'actions prioritaires : infrastructures de gestion des déchets, éducation environnementale, alternatives au plastique, appui aux politiques publiques.

Le Togo, en tant que pays en développement et partie prenante engagée, pourra accéder à ces fonds pour :

- Moderniser ses systèmes de collecte et de traitement des déchets ;
- Financer des programmes de substitution aux plastiques à usage unique ;
- Renforcer la sensibilisation des communautés et des entreprises.

- *Accès aux mécanismes de compensation climatique et de transition juste*

La pollution plastique étant étroitement liée à la production et à la combustion des énergies fossiles, les efforts visant à réduire le plastique vierge peuvent également s'inscrire dans les stratégies de lutte contre le changement climatique. Cela ouvre la porte à :

- Des mécanismes de compensation carbone pour les projets réduisant les émissions issues des plastiques (production, incinération, recyclage chimique...) ;
- Des fonds pour une transition juste, destinés à accompagner les travailleurs et secteurs impactés vers des emplois verts et durables ;
- Des plans d'adaptation et de résilience communautaire, notamment pour les zones côtières vulnérables.

Le Togo pourra ainsi aligner ses actions contre la pollution plastique avec ses engagements climatiques (NDCs) et obtenir un cofinancement croisé.

- *Bénéficiaire de transferts technologiques et de partenariats d'innovation*

Le traité mondial sur les plastiques prévoit également un volet important de coopération technique et de transferts de technologies propres, qui permettra aux pays comme le Togo de :

- Acquérir des technologies de tri et de recyclage mécanique adaptées au contexte local ;

- Mettre en place des plateformes numériques pour le suivi des plastiques, la traçabilité des déchets et l'éducation ;
- Développer des technologies locales (emballages biosourcés, valorisation de fibres végétales, emballages réutilisables) grâce à des partenariats sud-sud et nord-sud.

Cela représente une réelle opportunité pour booster l'entrepreneuriat vert, la recherche appliquée, les start-ups écologiques et les innovations communautaires.

- *Renforcement des capacités institutionnelles et juridiques*

Les appuis financiers incluront également :

- La formation des autorités publiques (collectivités locales, douanes, services environnementaux) ;
- Le renforcement du cadre juridique et réglementaire national, en harmonie avec le traité ;
- Le soutien aux processus de concertation nationale, d'élaboration de stratégies et de mise en œuvre participative.

Le Togo pourra donc mieux intégrer la lutte contre la pollution plastique dans ses plans nationaux de développement, ses politiques environnementales et sa législation sur les déchets.

VI. CONCLUSION

La pollution plastique est une menace systémique qui exige des réponses collectives, cohérentes et audacieuses. *Les Perspectives mondiales des plastiques : Scénarios d'action à l'horizon 2060* offre une telle prospective. Le rapport fournit un ensemble de projections cohérentes sur les plastiques jusqu'en 2060, notamment sur l'utilisation et la disposition des plastiques, ainsi que leurs impacts environnementaux, en particulier les rejets des plastiques dans l'environnement¹³. Le traité mondial en négociation représente une chance unique d'inverser la tendance et de jeter les bases d'un avenir sans pollution plastique. Pour le Togo, s'engager résolument en faveur d'un instrument juridiquement contraignant n'est pas seulement une question de responsabilité environnementale, mais aussi une opportunité stratégique de développement durable, de justice sociale et de souveraineté économique.

En tant que nation vulnérable mais résolument engagée, le Togo doit se positionner comme un acteur moteur de cette dynamique mondiale. Cela implique de défendre un traité ambitieux qui s'attaque aux causes structurelles de la crise plastique, de rejeter les solutions technologiques hasardeuses, et de promouvoir des approches locales, circulaires et inclusives.

Nous exhortons donc le gouvernement togolais à :

- Porter des propositions fermes et progressistes dans les négociations internationales ;
- Associer toutes les parties prenantes nationales à l'élaboration de sa position ;

¹³ Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). (2022). *Perspectives mondiales sur les plastiques : Scénarios politiques à l'horizon 2060*. Paris : OCDE.

- Refuser les compromis qui mettraient en péril la santé des populations et la résilience des écosystèmes ;
- S'assurer d'une représentation élargie, multisectorielle et compétente à la session décisive de Genève (5-14 août 2025).

Le monde regarde. Le Togo peut et doit répondre présent. Ensemble, tournons la page du plastique, et écrivons celle d'un futur durable.

References bibliographiques

- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). (2022). *Résolution 5/14 : Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant*. Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, Nairobi.
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). (2021). *From Pollution to Solution : A global assessment of marine litter and plastic pollution*. Nairobi : PNUE.
<https://www.unep.org/resources/pollution-solution>
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS). (2019). *Microplastics in drinking water*. Genève : OMS.
<https://www.who.int/publications/i/item/9789241516198>
- WWF International. (2019). *Pollution plastique : à qui la faute ?* Gland : WWF. <https://wwf.panda.org/fr/>
- Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). (2022). *Perspectives mondiales sur les plastiques : Scénarios politiques à l'horizon 2060*. Paris : OCDE.
- Banque Mondiale. (2022). *Gestion des déchets solides*. Washington, D.C.
<https://www.worldbank.org/en/topic/urbandevelopment/brief/solid-waste-management>
- Centre pour le Droit International de l'Environnement (CIEL). (2020). *Plastic & Health: The Hidden Costs of a Plastic Planet*.
<https://www.ciel.org/plasticandhealth>
- Break Free From Plastic. (2022). *Global Plastics Treaty: Civil Society's Vision for a Just and Effective Treaty*.
<https://breakfreefromplastic.org>
- IPEN (International Pollutants Elimination Network). (2023). *Plastics, Chemicals and Health: The Hidden Costs*.
<https://ipen.org/sites/default/files/documents/plastic-health-french.pdf>
- European Environment Agency (EEA). (2021). *Plastics, the circular economy and Europe's environment – A priority for action*. Copenhague : EEA.
<https://www.eea.europa.eu/publications/plastics-the-circular-economy-and>
- Fondation Ellen MacArthur. (2016). *The New Plastics Economy: Rethinking the future of plastics*.
<https://ellenmacarthurfoundation.org>
- Geyer, R., Jambeck, J.R., & Law, K.L. (2017). *Production, use, and fate of all plastics ever made*. *Science Advances*, 3(7), e1700782.
<https://doi.org/10.1126/sciadv.1700782>

- 
- Jambeck, J. R. et al. (2015). *Plastic waste inputs from land into the ocean*. *Science*, 347(6223), 768–771.
<https://doi.org/10.1126/science.1260352>